



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2022-DEL-082

OBJET : Point 1. 6 : Remplacement d'un délégué suppléant à YCID.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 17 novembre 2022. **Étaient présents** : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles,

Date de publication : 18 novembre 2022.

VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, BOURGOGNE Julien, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, PASQUIER Hugo.

Nbre de conseillers en exercice : 24

Étaient absents et excusés :

Nbre de présents :

Mr SERAY Philippe.

Ouverture de la séance :

Mme GANGNEBIEN Jennifer.

15 présents + 4 pouvoirs : 19 votants

Mme GRUDLER Agnès, pouvoir à Mme SAUL Monique.

Mme GUYOMARD Nathalie, pouvoir à Mr CABARET Gilles.

Mme MANSAT Martine.

Mme GALERNE Emmanuelle.

Mme THIBAUT Florence.

Mme COSSÉ Delphine.

Mr DAMOTTE Stéphane, pouvoir à Mr PASQUIER Hugo.

Mme KLEIN Ninon, pouvoir à Mme COSTEDOAT Anne.

Nomination du secrétaire de séance : Mr PASQUIER Hugo.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 76/2020 en date du 16 décembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal désignait ses représentants (un titulaire et un suppléant) pour représenter notre commune à l'Assemblée Générale de YCID et dans les différentes instances (commissions, groupes de travail, etc.)

Vu la délibération n°2022-DEL-077 en date du 24 novembre 2022 actualisant le tableau du conseil municipal et créant un poste supplémentaire de conseiller municipal suite à la démission de Madame Florence Thibault, conseillère municipale,

Considérant que Houdan, membre de l'YCID, est un groupement d'intérêt public qui a la charge de motiver et d'accompagner l'ensemble des acteurs du territoire yvelinois à devenir acteur de coopération décentralisée et de solidarité internationale,

Considérant que l'YCID regroupe les représentants du Conseil Départemental, des collectivités territoriales adhérentes, les associations de solidarité, de la diaspora, les entreprises et les organismes divers de formation, de santé, etc.

Considérant que pour pallier au remplacement de Madame Florence Thibault, il convient de désigner un(e) nouveau (elle) représentant(e) suppléant(e) pour représenter notre commune à l'assemblée générale de Ycid et dans les différentes instances (commissions, groupes de travail, etc),

Considérant la candidature de Monsieur Christophe Veillé, en tant que délégué suppléant,

Après avoir procédé au vote

Article 1 : Monsieur Christophe Veillé est élu délégué suppléant représentant la commune auprès de l'Assemblée générale d'Yvelines Coopération Internationale et Développement.

Article 2 : La liste des délégués de la commune auprès de YCID est ainsi mise à jour :

- Monsieur Philippe Seray – délégué titulaire,
- Monsieur Christophe Veillé– délégué suppléant qui déclare accepter ces fonctions.

Ampliation de cette délibération sera transmise à l'YCID.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application «Télérecours citoyens» accessible à partir du site www.telerecours.fr

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

A HOUDAN, le 25 novembre 2022

Le Secrétaire de séance,
Hugo PASQUIER.

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.

